

espe

École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Nantes

Livret

pédagogique

2014/15

Master MEEF Second Degré

**LETTRES, LANGUES ET
CULTURE HUMANISTE**

options Lettres-Histoire et Lettres-Anglais

www.espe.univ-nantes.fr

téléphone : 02 40 74 25 10



UNIVERSITÉ DE NANTES



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



université
angers



Université
du Maine

ESPE de l'académie de Nantes - 23 rue Recteur-Schmitt - 44300 Nantes

MASTER MEEF SECOND DEGRÉ parcours “lettres, langues et culture humaniste”

Ce master vise la maîtrise de connaissances scientifiques disciplinaires des différents champs de Lettres-Histoire-Géographie et Lettres-Anglais, mais aussi quelques connaissances en sciences humaines (psychologie, sociologie, droit de l'éducation et, plus largement, l'ensemble des sciences de l'éducation). Ce master vise aussi la construction de toutes les compétences de l'enseignant (au regard du référentiel de compétences de 2013). Enfin il s'agit de rendre les étudiants familiers des recherches en éducation de sorte qu'ils puissent en faire une utilisation professionnelle critique.

Structure de la formation : des unités d'enseignement pour une alternance intégrative

Savoirs disciplinaires

Ce bloc vise à faire acquérir aux étudiants les savoirs disciplinaires indispensables pour leur enseignement. Il s'agit de maîtriser un corpus de savoirs adaptés à l'exercice professionnel futur en lien avec les programmes scolaires et donnant les bases pour permettre la poursuite de la formation après l'entrée dans le métier.

L'enseignement d'une langue vivante étrangère est inclus dans ce bloc (pour l'option Lettres-Histoire-Géographie).

Savoirs didactiques

Ce bloc vise :

- une réflexion épistémologique sur les différentes disciplines,
- l'acquisition de compétences pour assurer la transformation d'un savoir scientifique en un savoir scolaire.
- la connaissance des processus d'apprentissage
- une réflexion sur l'approche par compétences

Les compétences numériques en lien avec le C2i2e et la place du numérique dans l'enseignement sont travaillées notamment dans ce bloc, mais pas seulement.

Contexte d'exercice du métier

Il s'agit :

- de donner aux étudiants une connaissance approfondie du système éducatif et du statut de ses acteurs (approche sociologique et juridique);
- de les doter de connaissances en sciences humaines et sociales (philosophie, psychologie, droit, sociologie, histoire, sciences de l'éducation) concernant les enjeux fondamentaux de la profession –spécifiquement dans le domaine de l'enseignement professionnel– et de les rendre capables de les utiliser pour analyser les situations éducatives;
- de travailler notamment les problématiques liées à la diversité des élèves, à la difficulté scolaire et aux situations de handicap, à la question des conflits scolaires et la prévention de la violence, l'orientation, la relation école-entreprise... ; mais aussi à la question des valeurs de l'école et la construction d'une éthique professionnelle;
- de préparer les oraux du concours.

Le travail de ce bloc se fait en relation étroite avec les stages.

Formation à et par la recherche

Les enseignements des différents blocs mettent les étudiants en contact avec les résultats les plus récents de la recherche en éducation.

Les étudiants suivent par ailleurs une formation à et par la recherche, de façon à les rendre capables d'utiliser de façon critique les résultats de la recherche et de poursuivre éventuellement en doctorat. La recherche à laquelle ils sont formés et le mémoire qu'ils produisent (un mémoire sur les deux ans, avec écrit intermédiaire ou travail d'étude et de recherche en fin de M1) portent sur l'enseignement, l'apprentissage de la discipline ou, plus largement, sur le système éducatif. Sa thématique sera choisie pour sa visée professionnalisante. Cette formation à la recherche et le suivi du mémoire se font au sein d'équipes plurielles: enseignants-chercheurs de laboratoires menant des recherches en éducation et formateurs d'enseignants.

Mise en situation professionnelle

Les stages, parts essentielles de la formation par alternance, sont articulés avec les autres blocs de la formation. Ils impliquent donc l'ensemble des enseignants du master. Ils sont encadrés sur le terrain par des enseignants de lycées professionnels et technologiques, conseillers pédagogiques tuteurs, et peuvent donner lieu à des visites des enseignants intervenant dans les différents blocs.

Plusieurs types de stages sont proposés en partenariat avec le rectorat :

En master 1 :

- stage de découverte de l'environnement professionnel 1 semaine ;
- stage d'observation et de pratique accompagnée 2 semaines ;
- stage de pratique accompagnée 2 semaines.

En master 2 :

- Stage en alternance en responsabilité de 9 heures par semaine pour les lauréats des concours et stages de pratique accompagnée pour les autres.

Ce bloc vise à doter les étudiants d'outils d'analyse de l'activité enseignante (dont les pratiques de l'étudiant en stage) et de l'activité des élèves, de les rendre capables de telles analyses et, plus largement, d'analyses de situations de travail.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Selon le statut de l'étudiant (en régime d'assiduité ou en dispense d'assiduité), l'évaluation se fait en contrôle continu ou par un examen terminal semestriel. Pour chaque UE de M1 et de M2, une deuxième session est prévue, sous forme d'un examen écrit ou oral (sauf pour les rapports de stage ou les écrits de recherche qui sont présentés une seule fois lors de la session 1 ou lors de la session 2). Pour valider l'année, la moyenne générale doit être supérieure ou égale à 10.

L'accès au M2 est de droit pour tout étudiant ayant acquis les deux semestres du M1, ayant une moyenne supérieure à 10/20 (la moyenne se fait à partir des coefficients correspondant aux ECTS) et si l'UE non compensable (UE 3 «langue vivante étrangère») est acquise.

Le diplôme de maîtrise peut être délivré si les semestres 1 et 2 sont validés. La mention (AB, B, TB) de la maîtrise est établie à partir de la moyenne des notes calculées à l'aide de coefficients en rapport avec les ECTS de chaque UE de M1.

Le diplôme de master est délivré aux étudiants de M2 ayant validé les semestres 3 et 4 (dont UE non compensables). La mention (AB, B, TB) est établie à partir de la moyenne des notes calculées à l'aide de coefficients en rapport avec les ECTS de chaque UE de M2. Si un étudiant estime avoir déjà bénéficié dans son cursus antérieur du programme d'une UE, il peut adresser au responsable de parcours une demande motivée de capitalisation d'une UE acquise avant l'année de MEEF. Dans ce cas, le responsable du parcours fait une proposition d'équivalence argumentée au responsable de la mention MEEF qui prend la décision. La mention « validée par équivalence » sera alors portée dans le relevé de notes.

En cas de réorientation à l'issue du semestre 1 (MEEF 1^{er} degré, 2nd degré et Encadrement éducatif), une note sera attribuée pour le mémoire et une autre pour le stage.

Le redoublement de M1 est proposé à tout étudiant n'ayant pas validé son année.

Le redoublement de M2 ne constitue pas un droit : il est subordonné à la décision du jury académique.

Organisation hebdomadaire

Master 1 : cours répartis sur tous les jours de la semaine (700h) et stage massé d'observation et de pratique accompagnée sur 5 semaines fractionnées dans l'année universitaire.

Master 2 : Tous les étudiants ont cours à l'ESPE les mardis et mercredis.

• **Étudiants (non fonctionnaires stagiaires) :**

- cours communs du master 2 tous les mardis et mercredis
- module facultatif de répréparation aux concours pour accompagner l'étudiant qui se présente à nouveau à un concours de recrutement (méthodologie des épreuves écrites et orales) selon un calendrier fixé avec le groupe.
- stage de pratique accompagnée le vendredi, sous réserve des décisions du rectorat.
- possibilité d'assister en auditeur libre à certains cours de M1 sur les journées « travail personnel ».

• **Étudiants professeurs stagiaires titulaires d'un master MEEF :**

- cours les mardis et mercredis avec un parcours éventuellement aménagé (selon décision rectorale).
- stage en responsabilité les lundis, jeudis, vendredis.

• **Étudiants professeurs stagiaires titulaires d'un master autre que MEEF :**

- cours les mardis et mercredis
- stage en responsabilité les lundis, jeudis, vendredis

Les formateurs du master Second degré (M1 et M2) "LLCH" : Responsable du parcours : Philippe.Le-Ray@univ-nantes.fr

Enseignants chercheurs

BOURDON Patrice, U. de Nantes (ESPE)
LE MAREC Yannick, U. de Nantes (ESPE)
TROGER Vincent, U. de Nantes (ESPE)

Enseignants

AUDION Lionel U. de Nantes (ESPE)
BELIARD Hervé (U. de Nantes (ESPE)
BRASSEL Domenica , U. de Nantes (ESPE)
DORDAIN Martine, U. de Nantes (ESPE)
GUICHETEAU Samuel (U. de Nantes (ESPE)
ESNAULT Margot U. de Nantes (ESPE)
LAGACHE Françoise U. de Nantes (ESPE)

LE MAREC Marie-France, U. de Nantes (ESPE)
LE RAY Philippe, U. de Nantes (ESPE)
MICHEL Catherine (LP Chauvinière)
MIRGON Marie-José U. de Nantes (ESPE)
MORTIER Hervé U. de Nantes (ESPE- TICE)
RAPIN Yannick U. de Nantes (ESPE)

Professionnels

BIENVENU Chantal (LP Bougainville)
CAILLAUD Virginie (LP Michelet)
GRUEL Fabien (LP Vinci)
OUACHOUR Fatima (LP Brossaud)

Étudier en master MEEF, parcours "LLCH"

Pour faciliter le travail commun dans cette formation universitaire, professionnelle, d'adultes, quelques questions organisationnelles, quelques règles et les attentes tant des étudiants que des enseignants doivent être précisées.

1 - La finalité du master que vous avez choisi de préparer

Elle est triple :

- Doter les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de la formation des savoirs fondamentaux disciplinaires de leur domaine,
- Former des professionnels de l'enseignement et de la formation, ce qui suppose des connaissances et compétences autres que spécifiquement disciplinaires. Les unités d'enseignement (UE) autour de la « didactique », les UE liées au « Contexte d'exercice du métier » et les UE liées à la « Mise en situation professionnelle » ont cet objectif de construire les connaissances et compétences permettant d'analyser et s'adapter à un contexte de travail, d'analyser et faire évoluer les pratiques professionnelles.
- Former des enseignants et formateurs à et par la recherche. Une pratique professionnelle réfléchie doit pouvoir s'adosser aux résultats des travaux de la recherche en éducation, y contribuer, s'y référer de manière critique.

Cette triple finalité permet aux étudiants qui le souhaitent de se présenter aux concours de recrutement de la fonction publique (Éducation nationale, enseignement agricole).

2 - Les conditions de réussite

Tous les étudiants, sous statut d'assiduité ou étudiants en dispense d'assiduité, préparent le même master, doivent répondre aux mêmes exigences dans les travaux effectués.

• Assiduité et continuité dans le travail

Ce master peut être préparé sous deux statuts :

- **étudiant(e) sous statut d'assiduité** : bénéficiant du contrôle continu ; un dispositif dit de « parcours aménagé » est possible pour des étudiants souhaitant garder le bénéfice du contrôle continu bien que ne pouvant suivre certains cours en raison d'activité professionnelle partielle.
- **étudiant(e) en dispense d'assiduité** : l'évaluation se fait en fin de semestre par une épreuve ponctuelle d'examen terminal pour chaque UE au minimum (l'examen pouvant prendre la forme d'un écrit sur table, d'un dossier à soutenir à l'oral, etc.). Les épreuves peuvent porter sur l'un des Éléments constitutifs (EC) de l'UE ou sur plusieurs.

Dans les deux cas, **l'assistance aux cours et la régularité dans le travail sont essentielles pour la réussite en formation.**

Les étudiants en dispense d'assiduité sont accompagnés dans leur travail d'appropriation autonome des connaissances et des compétences. Ils peuvent participer à tous les cours selon leurs disponibilités. Ils bénéficient de l'ensemble des supports de cours (thématiques traitées, consignes de travail, documents distribués, diaporamas présentés...) remis lors de la formation classique, soit par une mise à disposition électronique sur la plate-forme de l'Université de Nantes, soit par remise directe lors des journées de formation

auxquelles ils peuvent assister.

L'émargement par les présents aux différentes demi-journées de formation a pour objectif premier le suivi pédagogique du travail et des documents transmis. Il répond aussi à une obligation réglementaire pour les étudiants bénéficiant d'une bourse, d'une allocation d'études ou d'indemnités au titre du suivi de la formation. L'ESPE devant certifier la présence des intéressés chaque mois aux administrations respectives.

Enfin, la régularité dans la présence en cours est un élément qui intervient en cas de demande de redoublement pour des UE non acquises.

Il est courtois de prévenir l'enseignant en cas d'absence.

• **Maîtrise du calendrier de formation et des évaluations dans les différentes Unités d'enseignement**

Il appartient à l'étudiant en régime d'assiduité de se tenir au courant des rythmes et modalités du contrôle continu, d'être présent le jour des TD prévus pour ces épreuves ponctuelles. L'absence ou la non remise du travail demandé dans le délai fixé (sauf justificatif d'un empêchement majeur) entraîne la mention « absent » et la note « zéro » pour cette évaluation en session 1.

Les convocations pour les épreuves d'examen doivent être respectées. Aucun « rattrapage » particulier ne peut être sollicité.

L'étudiant en régime de dispense d'assiduité est convoqué aux examens par courrier électronique sur sa messagerie de l'université. En cas d'absence, aucun point ne peut être attribué pour l'UE concernée qui ne peut être validée.

Pour tous les étudiants, une seconde session d'examens est organisée en juin : les étudiants qui n'ont pas obtenu 10 de moyenne annuelle, sont invités à se présenter à nouveau à l'examen terminal pour les UE non validées et non compensées. En master 2, les UE « Recherche » et « Situation professionnelle » ne sont pas compensables (il faut avoir au moins 10 pour que l'UE soit validée).

• **Qualité des travaux demandés**

Plusieurs types de travaux peuvent être demandés dans les différentes unités d'enseignement : travaux dont la forme est précisée par l'équipe enseignante et qui peuvent inclure explicitement :

- des travaux individuels (qui doivent le rester)
- des travaux collectifs (par binôme par exemple pour des exposés ou lors des stages en établissement)
- des travaux dont le format peut être celui des épreuves des concours de recrutement CAPLP
- des travaux dont le format est spécifique à la validation de l'UE concernée
- des travaux comportant la construction d'un dossier à soutenir ensuite ou à présenter oralement en formation
- etc.

Dans tous les cas, les règles suivantes s'appliquent :

- un même travail ne sert de support qu'à une seule note
- le travail est personnel à l'étudiant (ou au groupe auteur)
- le travail respecte scrupuleusement la charte anti-plagiat de l'université de Nantes. L'usage d'internet doit donc se faire, s'il est utile, avec la prudence et le respect de l'éthique universitaire (voir la charte anti plagiat p. 17 du **Guide de l'étudiant**).

3 - Les stages professionnels

Trois stages professionnels en établissement scolaire sont intégrés dans le parcours en master 1. Les lieux et dates de stage sont prévus par l'ESPE en liaison avec les services rectoraux.

Un stage filé est prévu pour les étudiants de Master 2 qui ne sont pas fonctionnaires stagiaires.

Les étudiant(e)s qui ont une activité professionnelle d'enseignant(e) ou de formateur (ice) peuvent demander une dispense de stage (les travaux liés aux stages restant à valider, sur la base de l'activité professionnelle).

4 - Les concours

Les programmes et la définition des épreuves sont à retrouver sur le site web du ministère de l'Éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid77148/programmes-des-concours-second-degre-session-2015.html>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000021625885&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Responsable du parcours pour l'ESPE :

Nantes : Philippe Le Ray

Philippe.Le-Ray@univ-nantes.fr

MASTER MEEF « SECOND DEGRÉ » (M1)
PARCOURS LETTRES, LANGUES ET CULTURE HUMANISTE (LLCH)
OPTIONS LETTRES-HISTOIRE / LETTRES-ANGLAIS

Semestre 1 «Lettres / Histoire-Géographie» et «Lettres / Anglais»		
Unités d'enseignement	Heures étudiants	ECTS
UE 11 Savoirs fondamentaux disciplinaires (Tronc commun)	93	7
EC1 : Remise à niveau	24	
EC2a : Littérature française et histoire littéraire (tronc commun M1/M2)	18	
EC2b : Littérature française et histoire littéraire	51	
UE 12 Savoirs fondamentaux disciplinaires (savoirs optionnels)	111	10
Option Lettres - Histoire-Géographie		
EC1 : Remise à niveau Histoire-Géographie	24	
EC2a : Histoire - questions au concours (tronc commun M1/M2)	9	
EC2b : Histoire - questions au concours	27	
EC3a : Géographie - questions au concours (tronc commun M1/M2)	9	
EC3b : Géographie - questions au concours	27	
EC4 : LVE anglais	15	
Option Lettres - Anglais		
EC1a : Traduction (tronc commun M1/M2)	6	
EC1b : Traduction	18	
EC2a : Littérature du monde anglophone (tronc commun M1/M2)	6	
EC2b : Littérature du monde anglophone	18	
EC3a : Civilisation du monde anglophone (tronc commun M1/M2)	6	
EC3b : Civilisation du monde anglophone	18	
EC4 : Initiation au FLE	15	
UE 13 Didactique	78	6
Tronc commun :		
EC1a : Histoire et épistémologie du français	18	
EC2a : Le français en lycée professionnel	18	
EC3a : Compétences numériques	6	
Option Lettres - Histoire-Géographie :		
EC1b : Histoire et épistémologie (histoire, géographie et éducation civique)	18	
EC2b : L'HG en lycée professionnel	18	
Option Lettres - Anglais :		
EC1c : Histoire et épistémologie des langues	18	
EC2c : L'anglais en lycée professionnel	18	
UE 14 Contexte d'exercice du métier et activité professionnelle	57	4
EC1 : Connaissance du système éducatif et de l'EPL	12	
EC2 : Étude sociologique et juridique du système éducatif	21	
EC3 : Construction d'outils d'observation et d'analyse pour les stages en situation professionnelle	9	
EC4 : Accompagnement et individualisation des parcours	15	
UE 15 Initiation et formation à la recherche	24	3
Initiation à la recherche, méthodologie		
Total Semestre 1	363	30

MASTER MEEF « SECOND DEGRÉ » (M1)
PARCOURS LETTRES, LANGUES ET CULTURE HUMANISTE (LLCH)
OPTIONS LETTRES-HISTOIRE / LETTRES-ANGLAIS

Semestre 2 «Lettres / Histoire-Géographie» et «Lettres / Anglais»		
Unités d'enseignement	Heures étudiants	ECTS
UE 21 Savoirs fondamentaux disciplinaires (Tronc commun)	69	6
EC1a : Littérature française et genres littéraires (tronc commun M1/M2)	18	
EC1b : Littérature française et genres littéraires	51	
UE 22 Savoirs fondamentaux disciplinaires (savoirs de l'option)	81	7
Option Lettres - Histoire-Géographie :		
EC1a : Histoire et Éducation civique (tronc commun M1/M2)	9	
EC1b : Histoire et Éducation civique	24	
EC2a : Géographie (tronc commun M1/M2)	9	
EC2b : Géographie	27	
EC3 : LVE anglais	12	
Option Lettres - Anglais :		
EC1a : Littérature du monde anglophone (tronc commun M1/M2)	6	
EC1b : Littérature du monde anglophone	30	
EC2a : Civilisation du monde anglophone (tronc commun M1/M2)	6	
EC2b : Civilisation du monde anglophone	30	
EC3 : Didactique du FLE	9	
UE 23 Didactique	96	9
Tronc commun :		
EC1a : Histoire et épistémologie du français	15	
EC2a : Programme de lycée professionnel – Analyse de dossier	30	
EC3 : Compétences numériques	6	
Option Lettres - Histoire-Géographie :		
EC1b : Histoire et épistémologie de l'Histoire-Géographie	15	
EC2b : Programme de lycée professionnel – Analyse de dossier	30	
Option Lettres - Anglais :		
EC1c : Didactique des langues	15	
EC2c : Programme de lycée professionnel – Analyse de dossier	30	
UE 24 Contexte d'exercice du métier	66	5
EC1 : Psycho-sociologie de l'adolescence et diversité des publics d'élèves	15	
EC2 : Éthique professionnelle et valeurs de l'école (laïcité, égalité, lutte contre les discriminations)	21	
EC3 : Analyse de pratique	12	
EC4 : Accompagnement et individualisation des parcours	18	
UE 25 Initiation et formation à la recherche	24	3
Cadres théoriques et approches méthodologiques de la recherche		
Total Semestre 2	336	30

MASTER MEEF « SECOND DEGRÉ » (M2)
PARCOURS LETTRES, LANGUES ET CULTURE HUMANISTE (LLCH)
OPTIONS LETTRES-HISTOIRE / LETTRES-ANGLAIS

Semestre 3 «Lettres / Histoire-Géographie» et «Lettres / Anglais»		
Unités d'enseignement	Heures étudiants	ECTS
UE 31 Savoirs fondamentaux disciplinaires	60	4
Tronc commun Lettres EC1 : Approfondissements disciplinaires adaptés à l'enseignement : Lettres Option Lettres/Histoire-Géographie : EC2a : Approfondissements disciplinaires Histoire, Géographie + Éducation civique EC2b : LVE Anglais Option Lettres/Anglais : EC3a : Approfondissements disciplinaires Anglais EC3b : Approche des systèmes éducatifs européens	21 21 18 21 18	
UE 32 Didactique construction des compétences professionnelles en situation de classe	54	8
Tronc commun : EC1a : Didactique du français EC2a : Compétences numériques Option Lettres/Histoire-Géographie : EC1b : Didactique de l'Histoire-Géographie Option Lettres/Anglais : EC1c : Didactique de l'Anglais	24 6 24 24	
UE 33 Contexte d'exercice du métier	30	3
EC1 : Étude de la diversité des élèves et des dispositifs pédagogiques EC2 : Prévention et gestion des conflits scolaires, enjeux éducatifs	12 18	
UE 34 Initiation et formation par la recherche	24	5
Initiation à la recherche en éducation à visée professionnalisante		
UE 35 Mise en situation professionnelle	21	10
Tronc commun : EC1a : Accompagnement individualisé de la pratique débutante EC2a : Pratique et développement de l'activité professionnelle débutante en lettres Option Lettres/Histoire-Géographie : EC1b : Pratique et développement de l'activité professionnelle débutante en HG Option Lettres/Anglais : EC1c : Pratique et développement de l'activité professionnelle débutante en anglais	3 9 9 9	
UE 36 Module facultatif re-préparation concours	36	0
UE 11 : Littérature française et histoire littéraire (tronc commun M1/M2) UE 12 : Histoire - questions au concours (tronc commun M1/M2) UE 12 : Géographie - questions au concours (tronc commun M1/M2) UE 12 : Traduction (tronc commun M1/M2) UE 12 : Littérature du monde anglophone (tronc commun M1/M2) UE 12 : Civilisation du monde anglophone (tronc commun M1/M2)	18 9 9 6 6 6	
Total Semestre 3	189/ 225	30

MASTER MEEF « SECOND DEGRÉ » (M2)

PARCOURS LETTRES, LANGUES ET CULTURE HUMANISTE (LLCH)

OPTIONS LETTRES-HISTOIRE / LETTRES-ANGLAIS

Semestre 4 «Lettres / Histoire-Géographie» et «Lettres / Anglais»		
Unités d'enseignement	Heures étudiants	ECTS
UE 41 Savoirs fondamentaux disciplinaires	24	2
Tronc commun Lettres EC1 : Approfondissement disciplinaire en Lettres	12	
Option Lettres/Histoire-Géographie : EC2 : Approfondissement disciplinaire en histoire-géographie	12	
Option Lettres/Anglais : EC3 : Approfondissement disciplinaire en anglais	12	
UE 42 Didactique construction des compétences professionnelles en situation de classe	54	10
Tronc commun : EC1a : Construction des compétences professionnelles en Lettres	27	
Option Lettres/Histoire-Géographie : EC2 : Construction des compétences professionnelles en histoire-géographie	27	
Option Lettres/Anglais : EC3 : Construction des compétences professionnelles en anglais	27	
UE 43 Contexte d'exercice du métier	30	3
EC1 : Problématiques d'établissement : Enjeux du travail en équipe et instances de l'EPL	15	
EC2 : Problématiques d'établissement : Enjeux du travail partenarial (parents, entreprises, mode associatif...)	15	
UE 44 Initiation et formation par la recherche	24	5
Séminaire recherche à visée professionnelle		
UE 45 Mise en situation professionnelle	27	10
Tronc commun : EC1a : Accompagnement individualisé de la pratique débutante	3	
EC2a : Développement de l'activité professionnelle en lettres	12	
Option Lettres/Histoire-Géographie : EC1b : Développement de l'activité professionnelle en HG	12	
Option Lettres/Anglais : EC1c : Développement de l'activité professionnelle en anglais	12	
UE 46 Module facultatif re-préparation concours	36	0
UE 21 : Littérature française et genres littéraires (tronc commun M1/M2)	18	
UE 22 : Histoire et éducation civique (tronc commun M1/M2)	9	
UE 22 : Géographie (tronc commun M1/M2)	9	
UE 22 : Littérature du monde anglophone (tronc commun M1/M2)	6	
UE 22 : Civilisation du monde anglophone (tronc commun M1/M2)	6	
Total Semestre 4	159/ 195	30

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIRS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

La liste des compétences professionnelles «que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier» a été publiée au Journal officiel du 18 juillet 2013.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Compétences communes

Il est attendu de tous les professeurs et personnels d'éducation les compétences suivantes :

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'École
- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Compétences spécifiques aux professeurs

Les professeurs sont des «professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune» et des «praticiens experts des apprentissages», deux qualités qui justifient ces compétences particulières :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

Les professeurs documentalistes doivent assurer l'acquisition d'une culture de l'information et des médias, l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement, et l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel :

- Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information
- Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement
- Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international.

Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (CPE)

Les CPE animent la politique éducative de l'établissement et accompagnent les élèves dans leur formation :

- Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
- Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- Participer à la construction des parcours des élèves
- Travailler dans une équipe pédagogique.

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES COMMUNES À TOUS LES PERSONNELS ET SPÉCIFIQUES AUX ENSEIGNANTS

Comme il est précisé dans l'arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013, « Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus ». Il est dit aussi : « Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres. »

Le référentiel de compétences vise à :

1. Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.
2. Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice.
3. Identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « *ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte* », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « *la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments* ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4) ;
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la Nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche

du bien commun, en excluant toute discrimination.

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans

Les professeurs et les personnels d'éducation sont acteurs du service public d'éducation.

un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes, éthiques et de responsabilité, qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations. Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

Les professeurs et les personnels d'éducation sont pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation sont acteurs de la communauté éducative.

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des

parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction. La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent

aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

Les professeurs sont des professionnels, porteurs de savoirs et d'une culture commune.

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école :

- tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire
- ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En particulier, au collège :

- accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique :

- articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école :

- offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école ;
- repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel :

- utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

Les professeurs sont des praticiens experts des apprentissages.

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'appren-

tissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances. Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école :

- tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage ;
- maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

En particulier, au lycée :

- faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur ;
- contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel :

- construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques ;
- entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils

se manifestent.

En particulier, à l'école :

- à l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage) ;
- apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages ;
 - gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux ;
 - gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

En particulier, au lycée professionnel :

- favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves ;
- contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevé ;
- mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.

Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Aide mémoire Madoc

Comment accéder à Madoc

- Depuis les webservices de l'intranet (<http://www.univ-nantes.fr/intranet>).
- En tapant l'adresse <http://madoc.univ-nantes.fr> directement dans votre navigateur internet.

Comment se connecter à Madoc

Vous devez saisir les informations indiquant votre identité numérique, que ce soit au niveau de l'intranet lorsque vous vous y connecterez ou de Madoc si vous ne passez pas par l'intranet.

- Votre identifiant : votre numéro d'étudiant (précédé d'un E).
- Votre mot de passe : distribué lors de votre inscription.

En cas de perte de votre mot de passe :

- rendez-vous dans un kiosque info (les emplacements des kiosques info sont disponibles sur l'intranet en tapant kiosque info dans le moteur de recherche)
- écrivez un mail à motdepasse@univ-nantes.fr en indiquant votre numéro d'étudiant, la raison de votre requête et un moyen de vous joindre (téléphonique de préférence).

Changement du mot de passe :

- rendez-vous sur le webservice « mot de passe » de l'intranet (seulement accessible depuis l'intérieur de l'Université).

Qu'est-ce qu'on peut trouver sur Madoc ?

Chaque espace de cours sur Madoc peut-être géré par un ou plusieurs enseignants. Certains espaces ne sont néanmoins gérés par personne, le cours étant vide dans ce cas.

Voilà les éléments que vous pourrez trouver sur Madoc :

- des documents pédagogiques (cours, TD, etc...) à consulter ou à télécharger
- des activités pédagogiques (test d'évaluation, sondage, forum) auxquels il vous sera éventuellement demandé de participer.

FAQ

Je n'arrive pas à me connecter avec mes identifiants

Consultez la page « Etudiants : comment se connecter à son intranet ? » ou rapprochez-vous du correspondant informatique de votre composante

Je me connecte mais il me manque un ou plusieurs cours sur la page d'accueil de Madoc

Commencez par signaler ce problème à l'enseignant de ce cours. Peut-être qu'il n'utilise pas Madoc. Si le problème est avéré vous pouvez nous envoyer un mail à support-tice@univ-nantes.fr en expliquant la nature de votre problème et en précisant votre n° d'étudiant, l'intitulé et le code « Madoc » du cours ainsi que le nom de l'enseignant responsable.

J'accède à l'espace Madoc de l'enseignant mais je ne vois pas l'activité ou la ressource dont il a fait référence.

L'organisation et la gestion de chaque espace Madoc est propre à chaque enseignant. Rapprochez-vous de l'enseignant qui pourra vous renseigner de manière précise ou qui pourra nous contacter à support-tice@univ-nantes.fr si la situation ne lui semble pas normale.



UNIVERSITÉ DE NANTES



ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION DE L'ACADÉMIE DE NANTES

Direction et administration centrale de l'ESPE

23 rue Recteur-Schmitt - BP 92235
44322 Nantes Cedex 3
02 40 74 25 10

Site de Nantes

4, chemin de Launay Violette - BP 12227
44322 Nantes cedex 3
02 40 16 30 16

Site d'Angers

7, rue Dacier - BP 63522
49035 Angers cedex 01
02 41 22 74 00

Site de Laval

19, rue de Clermont - BP 1437
53014 Laval cedex
02 43 69 08 59

Site du Mans

11, boulevard Pythagore
72000 Le Mans
02 43 77 69 00

Site de La Roche-sur-Yon

221, rue Hubert Cailler
CS 50020
85000 La Roche-sur-Yon cedex
02 53 80 41 00

www.espe.univ-nantes.fr